



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution publié sous la cote S/2020/654, déposé par la Belgique et l'Allemagne, au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». Conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le projet de résolution a recueilli 13 voix pour et 2 voix contre (Chine et Fédération de Russie). Le projet de résolution n'a pas été adopté, en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Conformément à la procédure susmentionnée, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 6 juillet 2020 (voir annexe 1), adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/654 (voir pièce jointe à l'annexe 1).
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes 2 à 16).
- Le texte des déclarations envoyées ultérieurement par les membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils expliquent leur vote (voir annexes 17 à 22).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen



Annexe 1

Lettre datée du 6 juillet 2020, adressée aux Représentantes permanentes et Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (), et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu du projet de résolution déposé par la Belgique et l'Allemagne, au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2020/654) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 16 h 30 le lundi 6 juillet 2020 et expirera à 16 h 30 le mardi 7 juillet 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai non prorogeable de 24 précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du mardi 7 juillet 2020.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Christoph Heusgen



Conseil de sécurité

Provisoire
6 juillet 2020
Français
Original : anglais

Allemagne et Belgique : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses résolutions 2042 (2012), 2043 (2012), 2118 (2013), 2139 (2014), 2165 (2014), 2175 (2014), 2191 (2014), 2209 (2015), 2235 (2015), 2254 (2015), 2258 (2015), 2268 (2016), 2286 (2016), 2332 (2016), 2336 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) et les déclarations de sa présidence des 3 août 2011 (S/PRST/2011/16), 21 mars 2012 (S/PRST/2012/6), 5 avril 2012 (S/PRST/2012/10), 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15), 24 avril 2015 (S/PRST/2015/10), 17 août 2015 (S/PRST/2015/15) et 8 octobre 2019 (S/PRST/2019/12),

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Soulignant que plus de 11 millions de personnes en Syrie ont besoin d'assistance humanitaire et que le mécanisme transfrontières demeure une solution temporaire d'urgence permettant de répondre aux besoins d'aide humanitaire de la population à laquelle il est impossible d'accéder dans le cadre des opérations menées déjà en Syrie,

Exprimant sa profonde préoccupation devant la situation humanitaire en Syrie et l'impact de la pandémie de COVID-19, qui met à mal le système de santé et la situation socioéconomique et humanitaire du pays, et *demandant* la fourniture d'une aide humanitaire dans toutes les régions du pays,

Rappelant les principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire d'urgence énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et réaffirmant que toutes les parties doivent respecter les dispositions du droit international humanitaire sur la question et les principes directeurs susmentionnés, soulignant qu'il importe de défendre les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance dans le cadre de l'aide humanitaire et rappelant qu'il importe également que les convois humanitaires parviennent à leurs destinataires,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'examen d'autres modalités au point de passage de Yaaroubiyé (S/2020/139, en date du 21 février 2020) ainsi que du rapport sur l'examen des opérations humanitaires dans le cadre desquelles les organismes des Nations Unies franchissent les lignes de front et les frontières (S/2020/401), et *encourageant* l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires d'exécution à continuer de prendre des mesures pour intensifier les convois humanitaires dans tout le pays,

Prenant note de l'action menée pour améliorer l'acheminement à travers les lignes de front de l'aide humanitaire des Nations Unies, et *encourageant* toutes les parties concernées à promouvoir davantage, en fonction de l'évaluation par l'Organisation des Nations Unies des besoins, l'acheminement immédiat et sans entrave de l'aide humanitaire, notamment à travers les lignes de front,

Considérant que la situation humanitaire catastrophique qui règne en Syrie continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région,

Soulignant que l'Article 25 de la Charte des Nations Unies fait obligation aux États Membres d'accepter et d'appliquer ses décisions,

1. *Exhorte* toutes les parties à garantir qu'une aide humanitaire plus efficace et respectueuse des principes établis sera fournie durablement à la Syrie ;

2. *Exige de nouveau* que toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, s'acquittent sans délai des obligations que leur impose le droit international, notamment les dispositions applicables du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, exige également qu'elles appliquent sans délai l'ensemble des dispositions de ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020) et rappelle que certaines des violations et exactions commises en Syrie pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ;

3. *Décide* de reconduire les mesures visées aux paragraphes 2 et 3 de sa résolution 2165 (2014) pour une période de douze mois, à savoir jusqu'au 10 juillet 2021, à l'exclusion des dispositions concernant les points de passage de Ramta et de Yaaroubiyé ;

4. *Prie* le Secrétaire général, compte tenu également du risque grave que représente la pandémie de COVID-19, de lui faire rapport, au plus tard à la fin août 2020, sur l'impact de la pandémie sur les besoins d'aide humanitaire et sur l'acheminement de cette aide, notamment pour ce qui est des fournitures médicales et chirurgicales, aux personnes qui en ont besoin dans toute la Syrie, y compris dans les zones qui ne sont pas actuellement sous le contrôle du Gouvernement syrien, en particulier dans le nord-est du pays, par les voies les plus directes, dans le respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, et de l'informer de l'évolution de l'accès des acteurs humanitaires à travers les frontières et les lignes de front ;

5. *Exige* que toutes les parties accordent aux convois humanitaires des entités des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution, notamment ceux qui transportent des fournitures médicales et chirurgicales, un accès sûr, durable et sans entrave à toutes les zones et populations recensées dans le cadre de l'évaluation des besoins réalisée par les entités des Nations Unies dans toutes les régions de la Syrie ;

6. *Déclare de nouveau* qu'en l'absence de règlement politique du conflit syrien, la situation continuera de se dégrader et exige à nouveau que toutes les dispositions de la résolution 2254 (2015) soient appliquées sans délai pour faciliter une transition politique conduite et prise en main par les Syriens, conformément au Communiqué de Genève et comme énoncé dans les déclarations du Groupe international de soutien pour la Syrie, en vue de mettre un terme au conflit, et souligne une fois encore que c'est au peuple syrien qu'il appartient de décider de l'avenir de son pays ;

7. *Demande* aux organismes humanitaires des Nations Unies d'améliorer la surveillance de l'acheminement et de la distribution des envois de secours des Nations Unies et de leur livraison sur le territoire syrien, et prie le Secrétaire général de mener, dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la présente résolution, un examen

indépendant des opérations humanitaires dans le cadre desquelles les organismes des Nations Unies franchissent les lignes de front et les frontières, dont il rendra compte par écrit, en y incluant des recommandations sur les moyens de renforcer encore le Mécanisme de surveillance des Nations Unies, afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée aux personnes qui en ont besoin par les voies les plus directes, en tenant compte des vues des parties intéressées, notamment les autorités syriennes, les pays voisins de la Syrie concernés et les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires d'exécution ;

8. *Prie* le Secrétaire général de lui faire le point de la situation chaque mois et de lui soumettre régulièrement, et au moins tous les 60 jours, un rapport sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018), 2504 (2020) et de la présente résolution ainsi que sur le respect de leurs dispositions par toutes les parties concernées en Syrie, et le prie également de continuer de lui faire part, dans ses rapports, de l'évolution d'ensemble de l'accès des agents humanitaires des Nations Unies à travers les frontières et les lignes de front, et de lui communiquer des informations plus détaillées sur l'aide humanitaire fournie dans le cadre des opérations humanitaires transfrontières des entités des Nations Unies, comme l'autorisent la résolution 2165 (2014) et la présente résolution, y compris le nombre de bénéficiaires, les lieux de livraison de l'aide dans les districts et le volume et la nature des articles livrés ;

9. *Réaffirme* qu'en cas de non-respect de la présente résolution ou des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017), 2401 (2018), 2449 (2018) et 2504 (2020), il prendra d'autres mesures, en vertu de la Charte des Nations Unies ;

10. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe 2

Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 6 juillet, relative au projet de résolution S/2020/654 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. Ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote à ce stade.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytsverve**

Annexe 3**Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, ainsi que votre équipe, du ferme concours apporté pour faciliter la procédure de vote.

Je vous informe que la Chine vote contre le projet de résolution portant la cote S/2020/654, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Chine auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang Jun**

Annexe 4

Lettre datée du 6 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Je me réfère à votre lettre datée du 6 juillet 2020 concernant le projet de résolution portant la cote S/2020/654 relatif à la question « La situation au Moyen-Orient ».

Sur instruction de mon gouvernement, la délégation de la République dominicaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe 5**Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Président, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, que ma délégation vote pour le projet de résolution S/2020/654 relatif à l'assistance humanitaire transfrontière à la Syrie, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**

Annexe 6

Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je me réfère à la lettre de la présidence allemande du Conseil en date du 6 juillet, appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution concernant l'aide humanitaire transfrontalière en Syrie, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » et mis en bleu sous la cote S/2020/654.

La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe 7**Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre de la présidence du Conseil de sécurité datée du 6 juillet 2020, par laquelle elle engage une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution déposé par la Belgique et l'Allemagne au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », et portant la cote S/2020/654, est le suivant :

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Allemagne auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Annexe 8

Lettre datée du 6 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre datée du 6 juillet 2020 du Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, au sujet du projet de résolution S/2020/654 déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyah **Djani**

Annexe 9**Lettre datée du 6 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'écris en référence à la lettre datée du 6 juillet 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil de sécurité à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2020/654, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

Conformément à la procédure provisoire arrêtée pour l'adoption des résolutions en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **A** Barry

Annexe 10

Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 juillet 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution S/2020/654 relatif à la question « La situation au Moyen-Orient ».

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote contre le projet de résolution portant la cote S/2020/654.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe 11**Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/654, déposé par l'Allemagne et la Belgique au sujet de la prorogation du mécanisme transfrontières d'acheminement de l'aide en Syrie.

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe 12

Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à votre lettre datée du 6 juillet 2020 concernant le projet de résolution déposé au titre de « La situation au Moyen-Orient », publié sous la cote S/2020/654.

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe 13**Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En référence à la lettre datée du 6 juillet 2020 du Représentant permanent de l'Allemagne, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient » et publié sous la cote S/2020/654, je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe 14

Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 6 juillet, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution portant la cote S/2020/654, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient ».

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe 15**Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/654, déposé par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe 16

Lettre datée du 7 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 6 juillet 2020 du Président du Conseil de sécurité concernant le projet de résolution S/2020/654, déposé au titre de la question « La situation au Moyen-Orient », je vous informe par la présente que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang Dinh Quy**

Annexe 17**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

La Chine attache une grande importance à la situation humanitaire en Syrie et soutient la communauté internationale et les organismes des Nations Unies s'agissant d'intensifier l'aide humanitaire au peuple syrien. La Chine a fourni un large éventail d'assistance à la Syrie par des canaux bilatéraux et multilatéraux, notamment des denrées alimentaires, des médicaments, ainsi que dans les domaines de l'éducation et des services publics, et elle a joué un rôle positif pour améliorer la situation humanitaire sur le terrain. Depuis l'apparition de la maladie à coronavirus (COVID-19), la Chine a envoyé deux cargaisons de fournitures médicales à la Syrie et organisé des visioconférences avec des spécialistes syriens de la santé afin d'aider le Gouvernement et le peuple syriens à lutter contre le virus.

Il convient de souligner que les mesures coercitives unilatérales ont encore aggravé la crise économique et humanitaire en Syrie. Les années de sanctions illégales imposées à la Syrie ont eu un impact incommensurable sur le développement socioéconomique de ce pays, dévasté les moyens de subsistance et causé des souffrances indicibles aux civils innocents. Les mesures coercitives unilatérales ont également gravement compromis la capacité de la Syrie de faire face à la COVID-19. Le Secrétaire général António Guterres et l'Envoyé spécial Pedersen ont appelé à plusieurs reprises les pays concernés à lever les mesures coercitives unilatérales. La Chine a proposé à cette fin plusieurs amendements au projet de résolution S/2020/654. Nous sommes déçus de constater que le projet de résolution déposé par les corédacteurs ignore complètement les amendements proposés par la Chine et ne dit pas un seul mot sur les mesures coercitives unilatérales. La Chine est obligée de voter contre un projet de résolution aussi peu objectif et impartial.

Tant que les mesures coercitives unilatérales ne seront pas levées, il n'y aura pas d'amélioration fondamentale de la situation humanitaire en Syrie. Certains pays, tout en prétendant se préoccuper de la souffrance des civils syriens, ont imposé à la Syrie des mesures coercitives unilatérales supplémentaires, privant impitoyablement le peuple syrien de ses moyens de subsistance. La Chine appelle une fois de plus le Conseil de sécurité à se pencher sur cette question capitale et exhorte les pays concernés à lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie. Nous demandons également que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires procède à une évaluation approfondie de l'incidence des mesures coercitives unilatérales sur la situation humanitaire globale en Syrie, évaluation qui serait présentée dans un rapport spécifique du Secrétaire général adressé au Conseil de sécurité.

La Chine a dit et redit que le mécanisme transfrontières n'était qu'une solution temporaire d'urgence. C'est au Gouvernement syrien qu'il revient au premier chef d'améliorer la situation humanitaire dans le pays, et son rôle est irremplaçable. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées. Nous prenons note des récents progrès intervenus en ce qui concerne les opérations humanitaires à travers les lignes de front en Syrie. La Chine encourage les parties concernées à redoubler d'efforts pour effectivement lever les obstacles aux opérations à travers les lignes de front, à donner la priorité à la fourniture de l'aide humanitaire depuis le territoire syrien et à apporter les ajustements correspondants au mécanisme transfrontières.

Étant donné qu'il est encore besoin d'une assistance humanitaire transfrontières en Syrie, la Chine ne s'oppose pas au maintien du mécanisme transfrontières à ce stade. Cependant, les opérations transfrontières doivent respecter strictement les principes directeurs de l'aide humanitaire d'urgence énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, et il faut en améliorer le contrôle et la transparence afin de garantir l'impartialité, la neutralité et la crédibilité de l'aide. La coordination avec le Gouvernement syrien doit en outre être renforcée afin d'empêcher que les points de passage ne soient utilisés à d'autres fins ou que les articles de secours ne soient détournés. La Chine constate qu'il subsiste des divergences fondamentales entre les membres du Conseil de sécurité au sujet du nombre de points de passage et de la durée de la prorogation. La Chine espère que, grâce aux consultations, les membres pourront parvenir à un consensus.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que la Chine a toujours préconisé une approche globale et holistique de la question syrienne. Les aspects politiques et humanitaires et ceux liés à la lutte antiterroriste et à la sécurité doivent être considérés comme un tout. En fin de compte, les divergences entre les parties concernées sur les questions humanitaires en Syrie doivent être réglées en faisant avancer le processus politique syrien. Nous demandons instamment à toutes les parties d'intensifier le dialogue, d'améliorer la confiance mutuelle, de répondre positivement à l'appel au cessez-le-feu global lancé par le Secrétaire général et de se diriger vers une solution politique à la question syrienne.

Annexe 18**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La délégation russe a voté contre le projet de résolution sur la prorogation du mécanisme transfrontières pour l'acheminement de l'aide humanitaire à la Syrie, déposé par l'Allemagne et la Belgique (S/2020/654).

Notre position concernant le mécanisme transfrontières, établi en 2014, est connue de tous et demeure inchangée. Ce mécanisme a été mis en place à titre de mesure exceptionnelle et temporaire, approuvée par le Conseil de sécurité, afin de soutenir les opérations de secours humanitaire dans ce pays déchiré par la guerre. Il doit être progressivement supprimé et remplacé par des livraisons humanitaires conformes aux principes énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

La situation sur le terrain a changé au cours des six dernières années. Le territoire qui échappe au contrôle du Gouvernement syrien a été réduit de manière drastique.

Toutefois, nous comprenons parfaitement la nécessité de répondre aux besoins humanitaires de tous les Syriens.

Guidés par cette nécessité, nous allons présenter notre propre projet de résolution, qui prolonge de six mois le fonctionnement du mécanisme transfrontières et limite le nombre de points de passage à un seul, à savoir celui de Bab el-Haoua. Le territoire de la province d'Edleb encore contrôlé par des groupes terroristes ayant été réduit d'un tiers, nous sommes convaincus que ce point de passage de la frontière peut répondre à tous les besoins humanitaires essentiels de la population dans cette région. Pour sa part, celui de Bab el-Salam ne représentait que 14 % de l'ensemble des livraisons transfrontières à la province d'Edleb.

Dans le même temps, nous appelons une fois de plus tous les acteurs concernés, y compris le Gouvernement syrien et les organismes humanitaires des Nations Unies, à s'employer à faciliter les livraisons humanitaires dans toutes les régions de la Syrie en renforçant la capacité et l'efficacité des livraisons à travers les lignes de front.

Nous demandons également à nos partenaires au sein du Conseil de sécurité et aux autres Membres de l'ONU de ne pas politiser le dossier humanitaire, mais d'adopter au contraire rapidement notre projet de résolution afin que l'ONU continue à fournir une aide humanitaire à la population d'Edleb.

Annexe 19**Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Qu'il me soit permis tout d'abord de réitérer l'appel de l'Afrique du Sud à la cessation de toutes les hostilités partout en Syrie et à l'acheminement sûr, sans entrave et impartial de l'aide humanitaire dans tout le pays et de l'assistance à tous ceux qui en ont besoin, où qu'ils se trouvent.

Ma délégation tient également à saluer les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, d'autres organisations d'aide ainsi que les donateurs pour leur travail et leurs contributions importantes en ce qui concerne la fourniture d'une assistance humanitaire au peuple syrien.

Le conflit prolongé a des effets durables dans toute la Syrie et il a laissé une cicatrice permanente sur sa population. Les enfants nés au cours de la dernière décennie n'ont jamais connu la paix. Ils n'ont connu que la guerre et n'ont vu que la dévastation autour d'eux.

Comme on peut le voir dans le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/576), la situation humanitaire en Syrie reste catastrophique, les femmes et les enfants payant le plus lourd tribut au conflit et les conditions humanitaires ne cessant de se détériorer. L'Afrique du Sud est profondément préoccupée de constater que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans toute la Syrie a atteint 9,3 millions au cours des six derniers mois, le nombre le plus élevé jamais enregistré dans le pays.

La propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) demeure également une menace en Syrie, avec une augmentation sensible des cas positifs ces 30 derniers jours et la possibilité d'une nouvelle hausse au cours des mois à venir.

Les plans de préparation et de réponse sont une composante essentielle de toute opération humanitaire. Et ils sont d'autant plus importants dans une situation où le système de santé est fragile et où de grands groupes de personnes vivent dans des espaces surpeuplés, à l'image des réfugiés et des déplacés, des personnes âgées et des personnes ayant des pathologies sous-jacentes, qui sont particulièrement vulnérables à la COVID-19.

Nous appelons également l'attention sur la situation économique désastreuse en Syrie, qui a entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires et une insécurité alimentaire grandissante, aggravant la crise humanitaire.

À cet égard, ma délégation rappelle que les sanctions unilatérales imposées à la Syrie ont contribué à aggraver la situation économique et humanitaire dans le pays. Elles ont exacerbé le conflit et conduit à une nouvelle détérioration de l'économie, mettant ainsi en péril les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des Syriens ordinaires sur tout le territoire. Les effets attendus de ces sanctions posent question, car il ne s'agit manifestement pas de résoudre le conflit. Les mesures adoptées par la communauté internationale et par les États Membres à titre individuel devraient avoir pour but de sauver des vies et d'améliorer la situation humanitaire, au lieu de créer des difficultés supplémentaires.

Le Secrétaire général a clairement déclaré dans son dernier rapport que

« [p]our apporter une aide humanitaire, l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires humanitaires doivent bénéficier d'un accès rapide, sûr, durable et sans entrave aux personnes qui sont dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. » (S/2020/576, par. 28).

L'Afrique du Sud soutient sans réserve l'appel du Secrétaire général et continuera de plaider pour la fourniture d'une aide humanitaire à tous les Syriens qui en ont besoin par tous les moyens et modalités disponibles et directs, y compris les livraisons à travers la frontière et les lignes de front. Nous félicitons l'ONU, l'Organisation mondiale de la Santé et les autres organisations d'aide qui travaillent avec le Gouvernement syrien d'avoir amélioré l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front, mais nous rappelons dans le même temps que, dans son rapport, le Secrétaire général souligne que cette assistance à travers les lignes de front doit s'accompagner d'une aide à grande échelle à travers la frontière.

C'est pour cette raison que l'Afrique du Sud a voté pour le projet de résolution S/2020/654 dont nous sommes saisis.

Enfin, nous tenons à rappeler que la situation en Syrie ne peut être réglée que par la négociation et le dialogue. Nous appelons donc à nouveau toutes les parties à n'épargner aucun effort pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015) afin d'éviter de nouveaux déplacements de la population syrienne et de nouvelles pertes de vies innocentes.

Annexe 20

Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Royaume-Uni remercie les délégations allemande et belge pour leurs efforts inlassables et fondés sur des principes visant à faire en sorte que l'ONU et ses partenaires humanitaires disposent de ce dont ils ont dit à maintes reprises au Conseil qu'ils avaient besoin pour répondre aux besoins de millions de personnes en Syrie.

Le Royaume-Uni reste déterminé à ce que l'aide en Syrie parvienne à ceux qui en ont besoin. Nous appuyons avec force le texte du projet de résolution visant à prolonger pour une période de 12 mois l'autorisation d'utiliser les deux points de passage de la frontière dans le nord-ouest de la Syrie. Des millions de vies en dépendent.

Nous regrettons donc profondément que la Russie et la Chine aient fait usage de leur droit de veto. Ce faisant, la Russie et la Chine ont de nouveau fait passer les calculs politiques avant les besoins du peuple syrien et de ce fait, politisé cette question humanitaire.

Aujourd'hui, le Conseil n'a pas été en mesure de s'acquitter de sa responsabilité de veiller à ce que les besoins humanitaires de millions de Syriens, pour la majorité des femmes et des enfants, soient satisfaits. Le Royaume-Uni continuera à aider les corédacteurs à trouver une solution.

Annexe 21

Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Aujourd'hui, les États-Unis ont voté pour le projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique (S/2020/654) visant à renouveler l'autorisation du Conseil de sécurité concernant les opérations humanitaires transfrontières, véritable bouée de sauvetage, à destination du nord-ouest de la Syrie. En pleine pandémie mondiale, ce projet de résolution aurait permis à l'ONU et à ses partenaires d'exécution de continuer à fournir une aide humanitaire vitale par les postes frontières de Bab el-Haoua et Bab el-Salam dans le nord-ouest de la Syrie, pour atteindre près de 3 millions de personnes au cours des 12 prochains mois.

Bien qu'il ne permette pas de répondre pleinement aux besoins des millions de Syriens qui dépendent de l'aide humanitaire, les États-Unis ont appuyé le projet de résolution, parce que nous refusons de jouer le jeu dangereux de la corde raide que veut nous faire jouer la Russie aux dépens de la vie des Syriens. S'il avait été adopté, le projet de résolution aurait rassuré la population syrienne, qui dépend des convois transfrontières des Nations Unies pour la nourriture, le logement et les médicaments, car il aurait garanti qu'elle n'aurait pas souffert de la faim durant l'année à venir, qu'elle aurait disposer de tentes et de couvertures pour se protéger de la chaleur estivale et du froid en hiver, que les nourrissons auraient pu être vaccinés et que ceux qui luttent contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) auraient été épaulés. Bref, il aurait permis de sauver des vies.

À une écrasante majorité, les membres du Conseil ont voté aujourd'hui pour affirmer une position humanitaire fondée sur les principes en faveur de la recommandation impartiale, apolitique et basée sur les besoins que l'ONU a formulée au Conseil afin qu'il autorise la reconduction du mécanisme transfrontières en place – c'est-à-dire deux points de passage dans le nord-ouest – pour 12 mois supplémentaires. Mais il s'agit surtout d'un vote en faveur des Syriens qui vivent à Edleb, Izaz, Tell Rifaat et dans tout le nord-ouest de la Syrie, des gens qui sont en droit d'attendre du Conseil de sécurité qu'il agisse dans l'intérêt des civils innocents.

Hélas, aujourd'hui, le Conseil a trahi les attentes du peuple syrien. En opposant leur veto aujourd'hui, la Russie et la Chine ont choisi d'ignorer les faits sur place et de ne pas tenir compte de l'appel à une action collective du Conseil pour faire face à l'aggravation de la crise humanitaire en Syrie. À de multiples reprises ces derniers mois, le Conseil a reçu des informations concrètes en provenance de sources fiables, crédibles et impartiales – y compris le Secrétaire général – décrivant de manière très détaillée et tragique la gravité de la situation humanitaire en Syrie et l'insuffisance de l'aide à travers les lignes de front pour répondre aux besoins de la population syrienne.

Pour dire les choses clairement : il n'y a pas de solution de remplacement aux opérations transfrontières des Nations Unies par les points de passage de Bab el-Haoua et Bab el-Salam. Au paragraphe 38 de son deuxième rapport en date du 14 mai 2020 (S/2020/401), présenté en application de la résolution 2504 (2020), le Secrétaire général António Guterres écrit à propos du nord-ouest qu'il est

« tout simplement impossible, actuellement, d'acheminer à travers les lignes de conflit l'assistance fournie dans le cadre de l'opération transfrontalière » (S/2020/401, par. 38).

Le rapport indique en outre qu'

« un renouvellement de l'autorisation accordée pour le passage des opérations transfrontières par les postes frontière de Bab el-Salam et Bab el-Haoua s'avère nécessaire pour une période supplémentaire de douze mois. » (*ibid.*)

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock dans son exposé au Conseil la semaine dernière (voir S/2020/635), l'assistance transfrontières dans le nord-ouest de la Syrie constitue un véritable lien vital pour 2,8 millions de personnes parmi les plus vulnérables de toute la Syrie. Le Secrétaire général adjoint a demandé à juste titre que cette assistance transfrontières soit renforcée et il a ajouté que le non-renouvellement de la résolution se solderait à coup sûr par des souffrances et des décès supplémentaires.

Rien ne justifie le veto de la Russie et de la Chine aujourd'hui, et elles ne peuvent faire passer leur décision pour un choix fallacieux entre aide humanitaire, souveraineté et sanctions. Pour dire les choses simplement, plutôt que de voter pour sauver la vie des Syriens, la Russie et la Chine ont voté aujourd'hui pour sauver Al-Assad. Nous devrions tous être attristés, indignés et plus déterminés que jamais à demander des comptes à la Russie et à la Chine, qui sont complices du règne de mort et de destruction d'Al-Assad.

Les États-Unis sont convaincus en leur for intérieur que le projet de résolution n'allait pas assez loin. Le fait est qu'une ré-autorisation temporaire du passage par le poste frontière de Yaaroubiyé dans le nord-est se justifie parfaitement, or étant donné le refus de la Russie, pour des raisons politiques, d'envisager une quelconque réouverture du point de passage de Yaaroubiyé, le projet de résolution n'était qu'un compromis de principe.

Les États-Unis restent déterminés à aider les sans-voix, les affamés, les déplacés et les orphelins à recevoir l'aide humanitaire dont ils ont besoin pour survivre. En tant que premier donateur humanitaire au monde, les États-Unis ont fourni plus de 11,3 milliards de dollars aux Syriens déplacés et touchés par le conflit en Syrie et dans la région. Depuis la crise de la COVID-19, les États-Unis travaillent sans relâche avec leurs partenaires sur le terrain pour combattre le virus. Nous sommes fiers de notre position fondée sur les principes, qui consiste à aider tous les Syriens dans le besoin, où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur affiliation.

Ce matin encore, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec une jeune femme courageuse et brillante qui vit à Edleb, et qui m'a raconté l'histoire de sa famille et m'a expliqué le coût humain bien réel sur place du non-renouvellement de l'accès à ces postes frontières. Je lui ai promis qu'elle serait à mes côtés lors du vote au Conseil aujourd'hui et que je porterais sa voix, son histoire et celle de sa famille.

J'espère que mes collègues du Conseil se souviendront que ce vote n'est pas juste une procédure bureaucratique qu'on peut classer, mais que des millions de familles et de vies comptent sur notre action. Nous avons l'obligation morale de faire en sorte que nos actions ici aujourd'hui épargnent ces vies. Et, je le répète, aujourd'hui, nous les avons trahies.

Annexe 22**Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La délégation vietnamienne tient à faire part de sa profonde déception face à l'incapacité du Conseil de sécurité d'adopter une résolution renouvelant le mécanisme transfrontières d'assistance humanitaire pour la Syrie. Nous croyons résolument que la poursuite des discussions sur ce renouvellement au cours des prochains jours permettra de trouver une solution optimale pour venir en aide aux plus vulnérables.

Le Viet Nam a voté pour les deux projets de résolution portant les cotes S/2020/654 et S/2020/658, conscient qu'il est absolument impératif de maintenir les opérations humanitaires vitales en Syrie. Il ne fait aucun doute pour nous que la poursuite de ce mécanisme doit être assurée afin de répondre aux besoins humanitaires considérables qui existent à l'heure actuelle sur le terrain.

La situation humanitaire en Syrie est alarmante, d'autant plus qu'elle est exacerbée par les effets de la pandémie de maladie à coronavirus et par une crise économique exceptionnellement grave. La gravité de la situation actuelle continue d'attester de la nécessité d'intensifier notre réponse humanitaire.

Étant donné que la vie de millions de personnes est en jeu, nous tenons à souligner que les membres du Conseil ne peuvent pas se permettre de ne pas être unis sur cette question. Trouver une issue à l'impasse actuelle par un dialogue véritable et de vastes consultations axées exclusivement sur les aspects humanitaires va nécessiter que toutes les parties continuent à se mobiliser.

Ma délégation appuie les efforts de la communauté internationale pour fournir une aide humanitaire à la population partout en Syrie et continuera à s'engager activement en faveur de ce noble objectif commun. Il ne fait aucun doute qu'il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité fasse preuve d'unité pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Le peuple syrien et la communauté internationale n'en attendent pas moins de nous.
